



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2024-02

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15
DATE DE CONVOCAION : 22 février 2024
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** et le **VINGT-SEPT FEVRIER** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles – GASPARINI Sébastien - CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick –DEGLIAME Vincent - BARSALOU André

Absents : NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves

Procurations : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel - JURCZYK Jean-Yves à DEGLIAME Vincent

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Organisation du temps scolaire sur la commune d'Ornaisons 2024 / 2025

M. le Maire rappelle à l'assemblée que tous les horaires des écoles publiques du Département sont arrêtés par le Directeur académique des services de l'Education Nationale de l'Aude après consultations des conseils d'écoles, communes ou EPCI, maires...

Afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2024, le Directeur académique souhaite connaître l'organisation du temps scolaire de l'école maternelle et primaire de la commune pour la rentrée scolaire 2024.

M. le Maire propose à l'assemblée le maintien de la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée scolaire 2024/2025.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

DE MAINTENIR la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée scolaire 2024/2025.

HABILITE le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 011-211102678-20240227-D20242-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

